

Audit de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes touristiques

Séminaire EURORAI du 17 avril 2026
Dresden / Allemagne

Estelle Salamin
Inspection des finances du canton du Valais (Suisse)

Plan

- ▲ 1. Introduction
- ▲ 2. Dispositif légal
- ▲ 3. Phases d'audit des taxes touristiques
- ▲ 4. Contrôles effectués – constatations
- ▲ 5. Conclusion



1. Introduction : la Suisse

▲ 26 cantons

- de 16'000 à 1.6 mios d'habitants par canton
- **Canton du Valais : 370'000 habitants**

▲ 2'121 communes – dont **122 pour le canton du Valais**



1. Introduction : le Valais

- ▲ Région touristique
- ▲ Tourisme pilier économique du Valais



2. Dispositif légal : tâches

▲ Canton

- Élaborer la politique cantonale
- Fixer les conditions cadres

▲ Communes

- Élaborer la politique locale du tourisme
- Percevoir les taxes touristiques et surveiller leur affectation
- Surveiller leurs sociétés touristiques locales

2. Dispositif légal : tâches

▲ Sociétés touristiques locales :

- Exécuter les tâches déléguées par la commune
- Soumettre à la commune
 - *le budget avec le programme d'activité*
 - *les comptes avec le rapport de gestion*

2. Dispositif légal : tâches

▲ Instance faîtière

- Société de promotion intersectorielle de l'économie valaisanne
- Gestion de la Marque Valais
- Financement par le budget du canton
 - € 11.6 millions / an (80% du budget)
- Comptes et gestion soumis au contrôle de l'Inspection des finances

Valais★Wallis
PROMOTION



2. Dispositif légal : taxes touristiques

▲ 3 catégories de taxes

- Taxe de séjour (entre € 1.00 et 7.00)
- Taxe d'hébergement (€ 1.00 maximum)
- Taxe de promotion touristiques

2. Dispositif légal : taxes touristiques

Qui paie les taxes ?

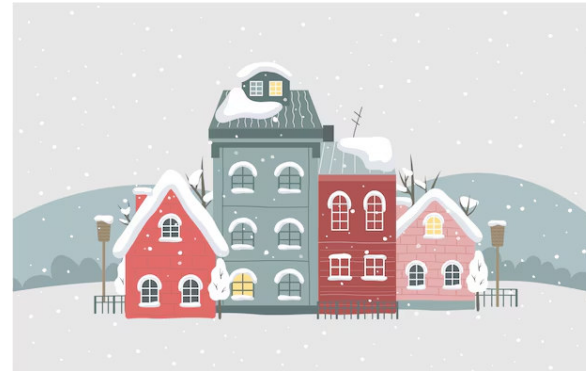
Hôtes



séjour



Hébergeurs



Office du
tourisme



séjour et
hébergement



2. Dispositif légal : taxes touristiques affectation

▲ Taxe de séjour



▲ Taxe d'hébergement et de promotion touristique



3. Dispositif légal : instances de contrôles

- ▲ **Organe de perception** (communes ou sociétés touristiques locales)
 - contrôles sur la régularité des versements des taxes
- ▲ **Canton** (Inspection des finances)
 - Contrôles périodiques de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes
 - Compétence de se procurer tous renseignements nécessaires

3. Audit des taxes touristiques

▲ Stratégie d'audit en 3 phases :

1. toutes les institutions locales et tous les hébergeurs
2. toutes les institutions locales et divers hébergeurs
3. sondages



4. Contrôles effectués - constatations

▲ Intégralité de la perception

- Taxes de séjour et d'hébergement (à décompter par nuitée)
 - Les établissements d'hébergement n'annoncent pas tous les séjours

Exemple : Agence de location d'une station

- Comparaison : contrats de location / décomptes aux propriétaires / décompte des taxes à l'entité locale
- **50'000 nuitées non déclarées en 5 ans**
=> € 100'000 remboursés suite à notre rapport

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Intégralité de la perception

- Taxes de promotion touristique
 - Des assujettis échappent à la taxation
 - ▲ La commune dispose d'un inventaire lacunaire des assujettis

Exemple :

- des entreprises sises sur une partie du territoire communal échappent à la taxation
- certaines catégories d'entreprises échappent à la taxation (sociétés immobilières)

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Régularité de la perception

- Taxes de séjour et d'hébergement (à décompter par nuitée)
 - Tarif des taxes erroné
 - Exonération non prévue légalement
- Taxes de promotion touristique
 - Erreur de détermination de la taxe
 - ▲ Données erronées ou non actuelles (nombre d'employé, chiffre d'affaires)
 - ▲ Mauvaise catégorie d'assujettis

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Intégralité de l'encaissement

- Le suivi des débiteurs est déficient



Exemple :

Constatations auprès d'une société touristique locale

- Aucune procédure de rappel
- 64% des débiteurs concernent des taxes échues dont une partie prescrite
- Manque de surveillance de la commune

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Encaissement

- Les collectivités locales (communes) n'utilisent pas les moyens de sanction qui leur sont offerts par la loi
 - ▲ Taxation d'office
 - ▲ Dénonciation au Département cantonal qui peut prononcer des amendes

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Régularité et légalité de l'affectation des taxes

- Affectation des taxes non conforme aux dispositions légales

Exemples :

- La taxe de séjour finance la promotion alors que ceci n'est pas prévu par la loi.
- La taxe de promotion touristique n'est pas entièrement affectée à la promotion.

4. Contrôles effectués - constatations

▲ Surveillance

- Manque de surveillance des autorités des collectivités locales
 - Budget / Compte : absence d'approbation par la commune
 - Utilisation des taxes
 - ▲ La commune ne détermine pas d'objectifs concrets pour lesquels les taxes doivent être utilisées
 - ▲ Non-vérification de l'utilisation des taxes

5. Conclusion

- ▲ Importance économique considérable du secteur touristique
- ▲ Peu de surveillance des sociétés touristiques locales par les collectivités locales
- ▲ Manque de professionnalisme des petites structures touristiques
- ▲ Tentation pour l'hébergeur de ne pas déclarer toutes les nuitées

5. Conclusion

- ▲ Stratégie d'audit sur plusieurs années et plusieurs phases : sensibilisation puis sanctions
- ▲ Audits avec apport d'une plus-value
- ▲ Objectif : garantir la conformité et la transparence

Merci de votre attention

